



Note de présentation brève et synthétique – budgets 2021

Dans le cadre de l'application de l'article L.2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales et de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

Rappel des principes budgétaires

Le budget est un document dans lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes pour l'année (=exercice). Le budget primitif est un document de base initial constitué de prévisions budgétaires. Des ajustements peuvent s'effectuer en cours d'exercice par le biais de décisions budgétaires modificatives votées en Conseil Municipal.

Le budget d'une Commune répond à plusieurs principes :

-l'unité budgétaire : toutes les opérations sont regroupées dans un document unique. Ce principe connaît des aménagements avec l'individualisation possible des budgets et la création de budgets annexes. En effet, la Commune de Garlin compte un budget principal qui regroupe ses dépenses et recettes générales et un budget annexe dédié à l'assainissement.

-l'universalité : pas de correspondance théorique entre les dépenses et recettes

-l'antériorité : le budget ne peut être voté que jusqu'au 31 mars de l'année, cette date est souvent repoussée au 15 avril pour laisser le temps à l'Etat de communiquer des données financières (ex : dotations, bases fiscales...)

-l'annualité : le budget porte sur les opérations d'une année civile. Un aménagement est prévu pour les dépenses de fonctionnement qui « débordent » l'année civile, il s'agit de la journée complémentaire qui permet de régler ces dépenses jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 mais rattachées au budget de l'année n qui vient de se terminer. De plus, en investissement, des restes à réaliser peuvent être votés par le conseil pour payer des dépenses engagées avant le 31 décembre de l'année n. Ces restes à réaliser sont repris dans le budget primitif de l'année n+1.

Le compte administratif : définition

Ce document retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année écoulée en comparaison des prévisions initiales du budget primitif. Il permet de dégager les résultats comptables et fait apparaître les éventuels excédents ou déficits. Il est soumis au vote du conseil municipal l'année qui suit l'exercice comptable qu'il retrace. Il peut être voté jusqu'au 30 juin de l'année N+1 mais est traditionnellement validé lors de la séance de vote du nouveau budget de l'année N+1.

Conjoncture

Selon la banque postale, les collectivités locales ont, dans leur globalité, abordé le choc de la pandémie dans la situation financière favorable de fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, en lien avec le calendrier classique du cycle électoral municipal, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles ; et, en dépit d'une légère accélération, la continuité dans le pilotage des dépenses de fonctionnement dont le rythme a respecté, pour la deuxième année consécutive, le plafond posé par la loi de programmation des finances publiques. Ces éléments se sont avérés nécessaires pour permettre au monde local de faire face aux conséquences d'une crise inédite : des charges imprévues relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux, des dépenses d'adaptation des équipements publics et au surcoût des marchés de travaux, des contributions financières aux secteurs économique et social touchés par l'interruption brutale de leur activité. Certains secteurs intéressants de près les territoires sont menacés (tourisme, culture, etc.) ; et, dans près d'un cinquième des communes et intercommunalités comme dans les régions ou la grande majorité des départements, une partie des ressources fiscales (réduction d'impôts économiques prévue par le plan de relance, *La Gazette*, 1^{er} février 2021) ou domaniales connaît une chute significative.

Environnement macroéconomique

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 18,9 % sur un an au 2^{ème} trimestre). Une fois les contraintes du premier confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin 2020 leur niveau de février 2020. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le premier confinement et d'achats anticipés suite, notamment, à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle. La demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La BCE continuerait donc à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Suite au premier confinement, on a pu observer un ralentissement des dépenses de fonctionnement des collectivités « en trompe l'œil ». En effet, les économies réalisées suite à la fermeture de nombreux services en raison de la COVID ne compenseront pas suffisamment les dépenses supplémentaires générées par la crise (achat de matériel d'hygiène et de protection, maintien de salaire voire remplacement des agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence, et plus récemment l'ouverture de centres de vaccination...). A cela s'ajoute une baisse des recettes réelles de fonctionnement à travers une diminution des produits des services, du domaine et des ventes. Cet effet ciseau aura pour conséquence un repli de l'épargne brute. Cette dernière servant, en premier lieu, à rembourser l'emprunt, une part moindre sera consacrée à l'investissement.

Les dépenses d'investissement, du fait du démarrage d'un nouveau cycle électoral, devraient reprendre timidement et seront certainement d'avantage boostées en 2021 sous l'effet du plan de relance de l'économie, prévoyant, en outre, une hausse des subventions de l'Etat (DSIL).

Source : Note de conjoncture de la Banque Postale, septembre 2020.

En matière de mesures de soutien, le gouvernement, par le biais de son projet de loi de finances (LFI) 2021, a voté « des dispositifs très complets avec l'objectif d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités pour qu'elles puissent investir » (*La Gazette, 22 février 2021*). En effet, la LFI pour 2021 assure un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi qu'une entière compensation fiscale pour les collectivités dans le cadre de la réforme de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. De plus, elle consent exceptionnellement aux collectivités d'étaler sur 5 ans (maximum) leurs dépenses directement liées à la crise sanitaire et leur permet également, si leur budget présente un excédent d'investissement, d'affecter une partie de ce dernier en section de fonctionnement. Enfin, l'article 21 de la LFI rectificative n°3 a mis en place une dotation au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire. Cet article prévoit que les collectivités du bloc communal ne pourront percevoir en 2020 un montant de recettes fiscales et domaniales inférieur à la moyenne 2017-2019 de ces mêmes recettes (*Note de conjoncture de la Banque Postale, septembre 2020*).

Par ailleurs, le gouvernement a présenté le 3 septembre dernier, son plan de relance pour l'économie, dénommé « France Relance » : 100 milliards d'euros seront engagés sur deux ans, dont 40 % financés par l'Union européenne. Trois priorités sont fixées : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. (*Note de conjoncture de la Banque Postale, septembre 2020*). « Si, jusqu'à l'an dernier, le gouvernement enjoignait les collectivités à réduire leurs dépenses, il les pousse désormais à participer activement au plan de relance et à investir massivement, donc à s'endetter » (*La Gazette, 22 février 2021*). Cet encouragement est d'autant plus mal vécu par les collectivités que ces dernières sont bien conscientes de la règle de base en matière de comptabilité publique consistant à rembourser le capital de leur dette avec leur autofinancement, alors que cette épargne brute est actuellement malmenée.

En 2020, les communes, comme les autres collectivités locales, absorbent les conséquences de la crise sanitaire et économique. Si, d'un point de vue macroéconomique, elles subissent relativement moins les effets induits de la crise, dans la mesure où ces derniers sont atténués grâce au mécanisme de garantie et le plan de relance mis en place par l'État, individuellement les disparités se creusent. (*Note de conjoncture de la Banque Postale, septembre 2020*). Les élus estiment notamment que le plan de relance favoriserait les collectivités importantes disposant d'une ingénierie suffisante pour mener à bien leurs projets (*La Gazette, 29 mars 2021*).

Zoom sur notre Commune

Le Compte administratif 2020 du budget principal de la Commune fait apparaître un important excédent de fonctionnement alors que l'on constate un déficit d'investissement, partiellement atténué par l'excédent de l'année 2019.

Comme prévu l'année passée, les dépenses supplémentaires liées au COVID n'ont pas significativement impacté le budget 2020. Les consommations énergétiques des bâtiments se sont maintenues, bien que ces derniers aient été moins utilisés par les associations en raison des arrêts des activités. Les dépenses liées aux prestations de services extérieurs ont diminué par rapport à 2019, notamment du fait que les fêtes patronales ont été annulées. Au niveau des recettes de fonctionnement, les produits liés à l'occupation du domaine public sont divisés par deux par rapport à l'exercice précédent. Les dotations de l'Etat ont diminué de près de 10% entre 2019 et 2020.

Le déficit d'investissement s'explique par le fait que les dépenses engagées en fin de mandat ont été honorées alors que l'emprunt n'a été contracté qu'en fin d'année 2020 et les fonds correspondants ont été versés à la Commune en début d'année 2021. Par ailleurs, les subventions attendues n'ont pas toutes été perçues en 2020.

Le budget principal 2021 de la Commune a été bâti selon les paramètres suivants :

- Une volonté politique de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel (inchangés depuis 2003) bien que le taux de taxe sur le foncier bâti augmente visuellement (la part départementale étant versée à la Commune en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales).
- Une affectation de l'excédent de fonctionnement pour combler le besoin de financement de la section d'investissement.
- Un petit autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour venir abonder l'investissement.
- Un nouvel emprunt.
- Des dépenses de personnels (non titulaires) importantes du fait de la création du centre de vaccination de Garlin. En effet, jusqu'à récemment, les personnels médicaux retraités devaient être directement payés par le centre de vaccination (donc ici par la Commune qui porte le projet) et se faire rembourser par l'ARS. Depuis le vote du budget, nous avons reçu la confirmation que ces derniers seraient directement rémunérés par l'assurance maladie. L'enveloppe prévue au chapitre 64 et notamment les crédits ouverts à l'article 6413 devraient donc être peu consommés. En parallèle, les remboursements de l'ARS correspondant à ces rémunérations ne seront pas encaissés (prévus au budget à l'article 6419).

Retour sur l'année 2020 avec les comptes administratifs et projections budgétaires pour l'année 2021

I. La section de fonctionnement du budget principal de la Commune

A. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 « Achat et variation de stocks » : consommé moins que prévu, petit dépassement au niveau des achats de DVD pour la médiathèque → légère augmentation prévue au budget 2021, au vu des futures dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination.

Chapitre 61 « Services extérieurs » : consommé moins que prévu, du fait des ralentissements des activités dues à la COVID → légère augmentation au BP 2021 du fait de frais de bornage et de vente de terrains (secteur Labourdatte) par la Commune.

Chapitre 62 « Autres services extérieurs » : conso moins que prévu → plus de crédits au BP 2021 car la mise à disposition de personnel entre la Commune et le SIVOS s'est terminée en septembre 2020.

Chapitre 63 « Impôts et taxes sur rémunérations » : conso moins que prévu → maintien au BP 2021

Chapitre 64 « Charges de personnel » : consommé moins que prévu, faible dépassement au niveau des cotisations URSSAF → augmentation au BP 2021 du fait de la rémunération du personnel

soignant retraité du centre de vaccination (qui n'a plus lieu d'être à présent, cf ci-dessus rubrique « Zoom sur notre Commune »).

Chapitre 014 « Atténuation de produit » : consommé moins que prévu, stagnation du montant de la contribution au FPIC → diminution des crédits au budget 2021

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » : moins consommé que prévu, les nouveaux élus n'ayant pas consommé l'enveloppe maximale légale des indemnités pouvant être attribuées aux adjoints et conseillers délégués → importante augmentation de la prévision 2021 car d'anciennes participations doivent être versées à la CCLB (participation signalétique 2017 et citystade 2020).

Chapitre 66 « Autres charges financières » : moins consommé que prévu. Les intérêts des emprunts sont évaluables au stade de l'élaboration budgétaire grâce aux tableaux d'amortissement (normalement à jour) fournis par les banques et la structure de nos prêts à taux fixes.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : moins consommé que prévu, rien à signaler ici, pas de retard de paiement de facture donc aucun intérêt moratoire appliqué à la Commune. En ce qui concerne les dons aux nouveaux nés, des bons cadeaux de 10€ réservés à des produits de puériculture ont été achetés auprès des commerçants de Garlin pour les offrir aux parents → Prévision BP 2020 maintenue au BP 2021.

A. Les recettes de fonctionnement

D'une façon générale, le produit perçu est supérieur au produit prévu car les recettes sont volontairement sous-évaluées lors de l'élaboration du budget.

Chapitre 70 « Vente de produits, prestations de services » : Produit perçu supérieur au produit attendu du fait que les recettes attendues ont été sous-évaluées à cause de l'épidémie de COVID → Les produits perçus seront moins importants du fait de l'épidémie et du confinement (ex : cinéma fermé pour les recettes de TSA) d'où baisse des prévisions au BP 2021.

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : Produit perçu inférieur au produit attendu car la part de FPIC perçue a diminué → augmentation des prévisions au BP 2021 car la Dotation de Solidarité Communautaire va théoriquement augmenter pour toutes les communes de l'ancien canton de Garlin, du fait que ces dernières ont, entre autre, perdu des dotations depuis leur intégration dans le nouvel EPCI (l'attribution de compensation versée par la CCLB dans le cadre de la compétence scolaire vient artificiellement gonfler les richesses de ces Communes alors qu'elle reversent cette AC au syndicat scolaire, les autres communes de l'EPCI n'étant pas concernées car gèrent directement leur compétence scolaire).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : Produit perçu supérieur au prévisionnel du fait de l'imputation de la taxe additionnelle à ce chapitre cette année → diminution des prévisions au BP 2021 car plus de compensation d'exonération de TH à ce chapitre, la compensation via la part départementale de la TF est encaissée au chapitre précédent.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : Produit perçu inférieur au produit attendu. Le montant des loyers perçus connaît globalement une baisse depuis quelques années, du fait de la libération de logements non reloués en l'état, ceci dû au parc locatif vieillissant de la Commune qui nécessite d'entreprendre des rénovations chronophages et coûteuses → Diminution de la prévision au BP 2021.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : Produit perçu inférieur au produit attendu, il y a eu moins de sinistres que prévus (tant mieux !) donc moins de remboursements → Augmentation significative cette année du fait de l'encaissement du produit de la vente du rez-de-chaussée de la maison de santé.

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : Recettes réalisées supérieures aux recettes prévues, nous avons touché un produit du FIPHFP destiné à être reversé à un agent de la Commune pour son équipement de prothèses auditives.

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement donc le BP 2021 est équilibré.

II. La section d'investissement du budget principal de la Commune

A. Les dépenses d'investissement

OP 177 « Médiathèque » : Consommé moins que prévu → diminution des prévisions au BP.

OP 181 « Cimetière » : Achat d'un columbarium en 2020 donc programme soldé pour le moment.

OP 187 « Place des écoles » : Consommé moins que prévu → Solde restant à payer en 2021 + installation d'un abri vélos non prévu au marché initial.

OP 192 « Sécurité accessibilité du bourg » : Dépensé moins que prévu → quelques crédits reconduits au BP 2021 pour l'étude d'accessibilité par l'APGL de l'école de musique (voire si on maintient l'étude car probable déménagement de l'école).

OP 197 « Aménagement restaurant du parc » : peu de crédits consommés en 2020 (uniquement frais de maîtrise d'œuvre) → Prévision du BP 2021 calculée sur les estimations du projet (pour un montant de travaux pluriannuel, l'OP ne sera pas terminée en 2021)

OP 64 « Bâtiments communaux » : Moins consommé que prévu → On diminue les crédits au BP 2021

OP 86 « Acquisition de matériel » : Consommé moins que prévu → Augmentation des prévisions au BP 2021 car nous sommes engagés sur un certain nombre de dépenses (sono, poteaux bois stade)

OP 171 « Restauration registres état civil » : Consommé moins que prévu, deux registres des délibérations ont été restaurés → Diminution des crédits au BP 2021, de nouveaux registres vont être restaurés cette année mais le devis est moindre que l'année passée.

OP 200 « Aménagement de la RD 42 » : Signature des avenants au marché initial signé en 2018 et affermissement des tranches optionnelles, pas de démarrage des travaux en 2020 → Début des travaux en avril 2021, la totalité du marché devrait être réalisée cette année.

OP 193 « Aménagement de l'aire des gens du voyage » : consommé moins que prévu car abandon du projet initial trop coûteux → dépenses de raccordement (électricité, fosse septique) du mobile-home d'occasion en 2021.

OP 201 « Cinéma » : nouveau programme créé en 2021 afin de financer une nouvelle enseigne lumineuse, une porte issue de secours, la rénovation des sièges et de l'éclairage de sécurité.

OP 202 « Atelier service technique » : nouveau programme créé en 2021 afin de financer le déplacement de l'atelier technique municipal (achat d'un nouveau hangar + travaux d'aménagement).

203 « Centre de vaccination » : nouveau programme créé en 2021 pour financer les dépenses liées à la création du centre de vaccination.

Dépenses hors opération : *Consommé moins que prévu car la participation de la Commune n'a pas été demandée par la CCLB pour la réalisation de la structure multisports (elle sera payée en fonctionnement).*

Dépenses financières : RAS.

A. Les recettes d'investissement

D'une façon générale, le produit perçu est supérieur au produit prévu car les recettes sont volontairement sous-évaluées lors de l'élaboration du budget.

Programme 187 « Place des écoles », article 1323 : *Perçu moins que prévu car l'opération n'étant terminée, nous n'avons touché pas encore touché les soldes de subvention du Département et au titre de la DETR*→ inscription du solde de ces subventions BP 2021.

Programme 192 « Sécurité et accessibilité du bourg », article 1341 : Le solde de la subvention (DETR) a été perçu au BP 2020.

Recettes non affectées : *Réalisation de l'emprunt en fin d'année 2020 donc les fonds ont été perçus en début d'année 2021* → Reconduction d'un nouvel emprunt au BP 2021 car de nouveaux programmes ont été créés.

Recettes financières :

024 « Produit des cessions d'immobilisation » : *Le produit de la vente du bâtiment de la Maison de santé a été encaissé en fonctionnement au BP 2021.*

10226 « Taxe d'aménagement » : *Perçu plus que prévu en 2020* → Valeur volontairement basse fixée au BP 2021.

Dépenses d'investissement= Recettes d'investissement donc le BP 2021 est équilibré.

III. La section fonctionnement du budget annexe assainissement de la Commune

A. Les Dépenses de fonctionnement

Moins consommé que prévu, pas de petits travaux d'entretien ou réparation réalisés en 2020→Prévisions 2021 stables par rapport au réalisé 2020.

B. Les recettes de fonctionnement

Perçu plus que prévu car prévisions volontairement basses. C'est la quatrième année que nous percevons la redevance d'occupation du domaine public par Véolia (emprise des réseaux dans le domaine public) dans le cadre du nouveau contrat de DSP et nous avons encaissé une taxe de raccordement équivalent à 2 nouvelles constructions. Le résultat de fonctionnement 2020 est en parti affecté en section d'investissement pour combler le besoin de financement → Prévisions 2021 sous évaluées pour égaler les dépenses de fonctionnement.

IV. La section d'investissement du budget annexe assainissement de la Commune

A. Les dépenses d'investissement

Consommé moins que prévu car nous disposons d'une marge de manœuvre → Diminution de l'enveloppe des crédits au BP 2021 car les travaux/études liés à l'extension du réseau d'eaux usées au secteur Labourdatte touchent à leur fin en 2021.

B. Les recettes d'investissement

Perçu moins que prévu car le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées doit nous rembourser la partie maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au secteur Labourdatte. La prime à la performance épuratoire versée par l'agence de l'eau pour l'année 2020 a été versée début 2021 → Diminution volontaire des crédits au BP 2021 afin d'égaliser les dépenses.

Chiffres clés (année 2020) du budget principal de la Commune

Habitants de la Commune : 1439

	Valeur en € en 2020	€/habitants en 2020	Moyenne €/habitants strate (500-2000 habitants) en 2019 <i>source : site internet dgcl</i>
Recettes fonctionnement	1 089 030.99	756.79	802
Dépenses fonctionnement	1 065 414.17	740.39	648
Résultat comptable fcnmt 2020	23 616.82	16.41	154
Excédent fonctionnement 2019	331 676.53	/	/
Résultat de clôture fonctionnement 2020	355 293.35	/	/
Recettes d'investissement	154 370.48	106.58	420

Dépenses d'investissement	356 098.61	247.46	430
Résultat comptable d'investissement 2020	- 201 728.13	/	/
Excédent investissement 2019	132 796.21	/	/
Résultat de clôture investissement 2020	- 68 931.92	/	/
Restes à Réaliser	16 896	/	/
Besoin/Capacité financement section d'investissement	-85 827.92 (besoin)	-59.64	10
Epargne brute (recettes réelles fcnmt- dépenses réelles fcnmt avec intérêts) hors réserves	1 074 037.76 - 1 012 987.17= 61 050.6	42.43	/
CAF*ou épargne nette (épargne brute- amortissement capital dette)	61 050.6-46 274.80= 14 775.8	10.27	164
Encours dette	382 984,17	266.15	612
Capacité de désendettement** (encours/CAF)	25.92 ans	/	/
Besoin en fonds de roulement*** (CAF+R invest hors emprunt- dép invest hors dette)	14 775.8+154 370.48 - 309 823.81= - 140 677.53	-97.76	443

*Est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement en capital de l'emprunt ? Oui
Permet-il également de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?
Oui

**La Commune peut rembourser la totalité du capital restant dû (si elle y consacre l'intégralité de son épargne brute, donc qu'elle arrête d'investir) en 25.92 ans.

***Si >0, pas de besoin en fond de roulement

Si <0, besoin en fonds de roulement donc recours à l'excédent de fonctionnement n-1 (s'il y en a un) puis recours à l'emprunt si insuffisant. Attention cependant à ne pas trop ponctionner les réserves, notamment si les conditions de prêt sont intéressantes. En effet, dans ces cas là, il vaut mieux emprunter.